



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DU FABRICANT

Nom commercial : Antimoussant Désinfectant Pastilles pour aspirateurs dentaires
Code de l'usine : 010001
Fournisseur : MAGNOLIA s.r.l. - Via Natta, 6/A
43100 Parma - Italy
Tel. +39 0521 607604
Fax +39 0521 607628.

No. de téléphone du fabricant :

+39 0521 538804,

ou d'un institut officiel de consultation pour appels urgents :

**Centre Antipoison - Hôpital Niguarda - Milan
Tel. +39 02 66101029**

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Substances contenues dangereuses pour la santé selon la directive 67/548/CEE et successives adaptations ou pour les quelles il y a des limites d'exposition reconnus:
19.9% Ortho Phtalaldehyde :

CAS 643-79-8

T Toxique

R25 Toxique en cas d'ingestion.

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et pour la peau.

R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

Le produit est nocif par exposition prolongée et présente des risques graves pour la santé s'il est avalé.

Le produit, en contact avec les yeux, cause des lésions oculaires graves, comme opacification de la cornée ou lésion de l'iris.

Si le produit entre en contact avec la peau peut entraîner une sensibilisation cutanée.

4. MESURES D'URGENCE

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas de contact avec la peau laver immédiatement à la grande eau et éventuellement avec du savon les parties du corps qui ont (ou suspectés d'avoir) été en contact avec le produit toxique.

Contact avec les yeux :

Laver immédiatement à grande eau courante, avec les paupières ouvertes, pour 10 min au moins ; ensuite protéger les yeux avec de la gaze stérile ou avec un mouchoir propre, secs.

SE SOUMETTRE A VISITE MEDICALE

Ne pas employer des collyres ou des pommades de n'importe quel type avant la visite ou sans le conseil de l'ophtalmologiste.

Ingestion : Provoquer des vomissements.

SE SOUMETTRE IMMEDIATEMENT A VISITE MEDICALE, en montrant la fiche de sécurité.

On peut administrer du charbon actif en suspension en eau ou de l'huile de vaseline minéral médicinal.

Inhalation : Aérer la pièce. Déplacer immédiatement le patient de la pièce polluée et le faire reposer dans une pièce bien aérée. Au cas de malaise consulter le médecin.

5. MESURES CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction appropriés :

Eau, CO₂, mousse, poudres chimiques selon les matériels touchés par l'incendie.

Moyens d'extinction à ne pas employer :

Aucun en particulier.

Risques causés par la combustion :

Eviter d'inhaler les fumées.

Moyens de protection :

Employer des protections pour les voies respiratoires.

6. MESURES EN CAS D'ECOLEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles :

Mettre des gants et de vêtements de protection.

Précautions pour l'environnement :

Contenir les écoulements avec du sable ou de la terre.

Si le produit s'est déversé dans un cours d'eau, dans les égouts ou a pollué le sol ou la végétation, informer les autorités compétentes.

Récupérer rapidement le produit en utilisant un masque et vêtements de protection.

Méthodes de nettoyage :

Récupérer rapidement le produit pour le réutiliser, si c'est possible ou pour l'écoulement.

Eventuellement l'absorber avec des matériels inertes.

Après la récupération, laver la zone et les objets pollués avec de l'eau.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions de manipulation :

Eviter le contact et l'inhalation des fumées. Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

Ne pas manger ni boire pendant le travail.

Substances incompatibles :

Aucune en particulier. Voir aussi paragraphe 10 ci dessus.

Conditions de stockage :

instructions pour les magasins de stockage : Locaux bien ventilés.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures de précautions :

Ventiler d'une manière adéquate les pièces où le produit est stocké et / ou manipulé.

Protection pour les voies respiratoires :

Non nécessaire pour usage normal.
Protection des mains : Mettre des gants de protection
Protection des yeux : Mettre des lunettes de protections
Protection de la peau : Mettre des vêtements pour la protection complète de la peau
Limites d'exposition aux substances contenues : Aucun

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Pastilles solides blanches/grises
pH (1% solution) = 7 environ
Point d'inflammation = pas inflammable

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Stable en conditions normales
Substances à éviter : Aucune en particulier
Dangers dérivants de la décomposition : Aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les données toxicologiques sur le produit tel quel il est ne sont pas disponibles. Il faut donc tenir compte de la concentration de chaque substance contenue pour pouvoir évaluer les effets toxicologiques dérivants de l'exposition au produit.

Aucune information toxicologique est disponible sur les substances.

Cependant, il faut se référer au paragraphe 2.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

A employer selon une bonne pratique de travail, en évitant de disperser le produit dans l'environnement.

13. CONSIDERATIONS POUR L'ECOULEMENT

Récupérer si possible ; envoyer aux instituts d'écoulement autorisés ou aux incinérateurs contrôlés ; se conformer aux normes locales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Matériel non sujet ADR

15. INFORMATIONS SUR LES NORMES

D.M. 28/1/1992, D. Lgs. 3/2/1997 n. 52, D. Lgs. 16/7/1998 n. 285 (classification et étiquetage)

Symboles : Xn -Nocif

Phrases R : R 41 Risque de lésions oculaires graves.
R 22 Nocif en cas d'ingestion.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrases S : S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S 24 Eviter le contact avec la peau.
S 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contient : Ortho Phtalaldehyde

Groupes de substances selon D.P.R. 303/56 :
Aucun

Classes de solvants selon D.P.R. 203/88 (SOV) :
Aucune

Là où possible il faut se référer aux normes suivantes :
Circulaires Ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).

Loi 136/83 (Biodégradabilité détergents).

D.P.R. 175/88 (Directive Seveso),

Annexe II, III et IV.

D.P.R. 250/89 (Etiquettes détergents).

16. AUTRES INFORMATIONS

Principales sources bibliographiques:

ECDIN Environmental Chemicals Data and Information Network- Joint Research Centre, Commission of the European Community.

SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials – Eight Edition – Van Nostrand Reinold.

ACGIH – Threshold Limit Values – 1997 Edition.

Les informations ci-dessus se basent sur nos connaissances à la date ci-dessus. Elles se rapportent seulement au produit mentionné et ne comportent aucune garantie de qualité.

L'utilisateur est tenu à s'assurer qu'elles sont aptes et complètes pour l'usage spécifique qu'il en va faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.